

CLASSEMENT DES CHEVAUX.

RÈGLES GÉNÉRALES

Vous devez faire vos inscriptions avant le 7 juin 2009 accompagné d'une photocopie du certificat d'assurance : (1 million avec assurance pour l'exposition) **toute inscription après cette date pourra être refusée.** Il est fortement recommandé de joindre à la formule d'inscription, les papiers en règle du **test COGGINS valide pour 2 ans.** Si cette formalité n'est pas remplie, l'exposant devra le faire avant que son ou ses animaux descendent du camion ayant servi à les transporter sur le terrain de l'exposition de Calixa-Lavallée.

Les chevaux participant au concours de licou peuvent entrer à partir de 12h pm (midi), jeudi le 2 juillet 2009 et au plus tard 7h am le vendredi 4 juillet 2009. Tous les animaux qui entrent en retard pourront être refusés à l'entrée. **LES CHEVAUX PARTICIPANT SEULEMENT AU LICOU DEVRONT LIBÉRER LES ÉCURIES AU PLUS TARD À 22H PM, VENDREDI LE 3 JUILLET 2009 ET APRÈS AVOIR NETTOYÉ LEURS ESPACES CHEVAUX.**

Les chevaux invités pour le concours d'attelage seulement pourront entrer à partir de 6h am samedi le 4 juillet 2009.

Il sera permis d'entrer le vendredi 3 juillet 2009 aux chevaux d'attelage, seulement sur demande à la responsable des chevaux et sur acceptation de celle-ci. Cette demande devra être faite par écrit sur le formulaire d'inscription. Les places disponibles dans les écuries seront distribuées à la discrétion de l'organisation de l'exposition de façon à permettre le meilleur déroulement possible des compétitions.

L'exposition n'ayant pas assez de place pour loger tous les chevaux dans les écuries. Les chevaux n'ayant pas de place réservée par l'exposition devront être gardés par leur propriétaire à leur remorque pour chevaux.

Les animaux ne peuvent sortir avant 17h le 5 juillet 2009 sinon l'exposant perdra droit aux prix qui lui auront été décernés à cette exposition et il sera refusé l'année suivante.

Seul les chevaux devant être gardé à leur remorque pourront quitter après que le concours d'attelage soit terminé.

La Société d'Agriculture se réserve le droit de retenir les prix des exposants qui ne se conforment pas aux règlements. Il est strictement interdit de circuler avec ses chevaux sur le terrain hors des heures de spectacles et de jugement. L'officier responsables sera leur les lieux pour vérifier les tests COGGINS, et enregistrements des chevaux pur-sang, vendredi avant 7h am.

Le jugement au licou commencera à 9h am vendredi le 3 juillet 2009 et se poursuivra sans interruption.

Le spectacle d'attelage commencera à 11h am samedi le 4 juillet 2009 et se poursuivra sans interruption.

Juge licou : Juge attelage :
Responsables : Karine St-Jacques 450-583-3874

1. Normes de sections.

Parmi les classes 1 à 10 et 14, l'Exposition autorise toute unité d'élevage à exposer un maximum de deux sujets par classes.

Dans les classes 11-12-13, l'Exposition autorise une seule inscription par unité d'élevage dans chacune de ces classes.

2. Nombre de sujets par unité d'élevage.

Un exposant peut présenter un maximum de dix (10) sujets pur-sang.

3. Enregistrement de l'animal.

Tous les sujets inscrits doivent être la propriété de l'exposant et enregistrés à son nom. Prendre note des exceptions pour les classes 11 (Groupe) et 12 (Descendance d'étalon).

Aucun animal ne peut être présenté dans plus d'une classe sauf pour les classes 11-12-13.

4. Test Coggins.

Tous les chevaux présents sur le terrain d'exposition devront présenter le certificat du Test Coggins avec le résultat négatif. Le test Coggins est valable pour une durée de deux ans. Le test aura dû être effectué au maximum 2 ans avant la date d'entrée de l'animal sur le terrain de l'exposition.

5. Nettoyage des box et entre-deux.

L'exposant à la responsabilité de garder les lieux propres en tout temps. Il a également la charge de nettoyer les box ou entre-deux mis à sa disposition, ces emplacements devront être vidés en entier avant le départ de l'exposant du terrain de l'exposition. Advenant que le nettoyage ne soit pas effectué, l'Exposition se réserve le droit de soustraire un montant forfaitaire de cinquante dollars (50\$) sur le montant de la remise des prix remporté par l'exposant.

6. Laissez-passer (valide pour une seule personne bracelet remis à l'entrée selon la liste de nom fournis à l'avance par l'exposant).

Nombre de chevaux présentés :

1 ou 2 chevaux : 1 laissez-passer gratuit par unité d'élevage.

3 chevaux et plus : 3 laissez-passer gratuit par unité d'élevage.

7. SOIRÉE DES EXPOSANTS :

Vous êtes cordialement invité à la soirée des exposants, le vendredi 3 juillet 2009.

Souper : Poulet rôti du St-Hubert et une consommation gratuite (bière ou liqueur).

Soirée dansante.

Et concours : Attrapez le petit cochon graissé.

SUR RÉSERVATION ET PAIEMENT À L'AVANCE SEULEMENT AU MOMENT DES INSCRIPTIONS.

Un seul prix : 10\$ par personne.